



Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2005-8-1

Ottawa, le 23 septembre 2005

*Suite à son Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2005-8 du
15 septembre 2005 relativement à l'audience publique qui aura lieu le **14 novembre 2005**
à **9h30**, au **Holiday Inn Sélect Québec**, 395, rue de la Couronne, **Québec (Québec)**, le
Conseil annonce ce qui suit :*

L'ARTICLE SUIVANT EST MODIFIÉ ET LES CHANGEMENTS SONT EN CARACTÈRE GRAS

CORRECTION À L'ARTICLE 15

Saint-Hyacinthe (Québec)
No de demande 2004-0738-9

Demande présentée par Astral Media Radio inc. relativement à la licence de l'entreprise
de programmation de radio commerciale de langue française CFEI-FM Saint-Hyacinthe.

La titulaire propose de modifier le périmètre de rayonnement autorisé en changeant la
puissance apparente rayonnée (PAR) de 3 000 watts à une PAR moyenne de 33 200 watts
et en déplaçant l'antenne **de 90 mètres en direction nord-est** (puissance apparente
rayonnée maximale de 48 000 watts/hauteur de l'antenne de 99,6 mètres).

Adresse de la titulaire :

1717, boulevard René-Lévesque est
Bureau 200
Montréal (Québec)
H2L 4T9
Télécopieur : (514) 529-3263
Courriel : claflamme@corp.astral.com

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire, et

855, avenue Sainte-Marie
Saint-Hyacinthe (Québec)

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PFD ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>